

Bayonne, le 10 avril 2020

DOSSIER DE PRESSE

CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS, SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES, MESURES D'ACCOMPAGNEMENT : LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE MOBILISÉE

En cette période de crise sanitaire, la Communauté Pays Basque est mobilisée pour assurer le maintien des services publics et soutenir les initiatives locales. Elle a également pris une série de mesures en faveur des acteurs économiques et culturels locaux.

I / CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS

Depuis le début de la crise sanitaire, la Communauté Pays Basque, en lien étroit avec les autorités sanitaires et la Préfecture, prend toutes les dispositions nécessaires pour protéger les agents qui poursuivent des missions essentielles sur le terrain. Elle a également organisé la continuité des services en télétravail. Toutes les directions sont à ce jour opérationnelles. Une cellule de crise se réunit quotidiennement sous l'égide du Président pour ajuster les dispositifs mis en œuvre.

Collecte des déchets : La collecte des déchets est réorganisée, avec une priorité donnée aux ordures ménagères. Les collectes des ordures ménagères sont réalisées avec 50 % du personnel afin de garder une partie des effectifs en réserve. Par conséquent, les collectes des emballages recyclables en porte à porte (sacs jaunes) ne sont plus assurées. Les usagers sont donc invités à garder leurs emballages recyclables un maximum de temps chez eux. Les colonnes dédiées au verre et au papier sont quant à elles collectées. Pour des raisons sanitaires, toutes les déchèteries sont fermées.

+ d'infos : <https://bit.ly/34gPkDU>

Eau et assainissement : Dès le 16 mars, à travers un plan de continuité d'activité, la Communauté Pays Basque et ses opérateurs ont mis en place un fonctionnement spécifique afin de continuer à assurer la distribution d'eau potable à l'ensemble de la population, le traitement des eaux usées et la prévention des inondations.

+ d'infos : <https://bit.ly/2XcecLE>

Centre Intercommunal d'Action Sociale : En cette période de confinement particulièrement difficile pour les personnes âgées, isolées et vulnérables, les 200 agents du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté Pays Basque maintiennent les services d'aides à domicile, de portage de repas et les activités d'aide alimentaire (épicerie sociale, distribution alimentaire).

+ d'infos : <https://bit.ly/3bU5Dji>

Crèches et accueils de loisirs : Les crèches et accueils de loisirs communautaires sont mobilisés pour accueillir les enfants du personnel prioritaire dans la gestion de la crise actuelle. Ainsi, les crèches Laminak à Arcangues, Agerria à Mouguerre et l'Accueil de loisirs de Bidache accueillent d'ores et déjà des enfants. Un suivi quotidien des besoins est assuré.

+ d'infos : <https://bit.ly/39LieNv>

Pausa : Géré par la Communauté Pays Basque avec le soutien de bénévoles, le Centre d'accueil de migrants Pausa accueille actuellement 114 personnes. Pour garantir la distance physique nécessaire entre chacun, un second site a été ouvert pour les 24 femmes et enfants (de 3 mois à 14 ans) de Pausa. 30 agents de la Communauté Pays Basque, issus de tous les services, se sont portés volontaires pour y effectuer des permanences en complément des 7 agents et des bénévoles qui continuent d'intervenir, selon un protocole adapté. Les deux sites sont sous surveillance médicale étroite, assurée par Médecins du Monde.

II / SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

La Communauté Pays Basque a monté une mission santé, opérationnelle depuis trois semaines. Elle a accompagné les professionnels de santé dans l'ouverture de trois Centres Médicaux Avancés : Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais et Mauléon. La Communauté Pays Basque s'est concentrée sur le Pays Basque Intérieur moins dotée en ressources médicales et a organisé le soutien logistique de ces centres en lien avec les communes : équipement, nettoyage et désinfection des locaux, gestion des déchets. Ainsi, professionnels de santé se consacrent exclusivement au soin. Les Centres Médicaux Avancés sont ouverts à Saint-Jean-Pied-de-Port et Saint-Palais. Celui de Mauléon est prêt à ouvrir en cas de besoin.

Les cabinets médicaux de Saint-Etienne de Baigorri et Irissari collaborent à la Maison de Santé de Baigorri. Ceux d'Hasparren, Cambo et Bardos-Bidache ont réorganisé leurs horaires et peuvent, si besoin, ouvrir un centre médical avancé, les locaux ayant été prévus par les communes et le soutien technique de la Communauté Pays Basque étant prêt.

Un appel aux dons lancé par la Communauté Pays Basque a permis d'approvisionner ces Centres Médicaux Avancés et des EHPAD en équipements individuels de protection.

La Communauté ouvre plusieurs de ses équipements (piscines, vestiaires, crèches...) aux professionnels de santé et de l'aide à domicile afin qu'ils puissent se doucher et se changer après leur journée de travail. Conçu comme un "sas de décontamination" entre la tournée professionnelle et le retour au domicile, ce dispositif est déjà opérationnel en Haute-Soule, il est en préparation à Cambo-Les-Bains, Mauléon, Saint-Jean Pied de Port et Saint-Palais.

Un annuaire Pays Basque des producteurs locaux

La Communauté Pays Basque a créé un annuaire des initiatives portées par des agriculteurs et permettant de s'approvisionner en produits locaux et de qualité durant la crise sanitaire sur l'ensemble du territoire Pays Basque. L'objectif est de maintenir des débouchés aux producteurs locaux et de proposer un approvisionnement en produits frais et circuit court aux habitants. Il est actualisé très régulièrement et est disponible sur le site web de l'institution : communaute-paysbasque.fr.

+ d'infos : <https://bit.ly/39TISnw>

III / DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour les entreprises : Pour faire face à la crise économique liée à l'épidémie, la Communauté Pays Basque a d'ores et déjà pris une série de mesures en faveur des acteurs économiques locaux. Deux Appels à projets vont être lancés.

- **Conseils personnalisés :** près de 400 contacts ont été pris avec les entreprises du territoire et 13 personnes sont exclusivement mobilisées pour assurer ces échanges réguliers. Contact : Covid19-entreprises@communaute-paysbasque.fr
- **Accélération des paiements** qu'il s'agisse de subventions ou de prestations effectuées pour le compte de la collectivité.
- **Report des loyers de mars et avril** pour l'ensemble des occupants des pépinières de la Communauté, à savoir 45 entreprises réparties sur les sites suivants : Technocité, Pavillon Izarbel, Générateur d'activités Arkinova, Créaluz, Lanazia et Habia. La mesure pourra être reconductible en fonction de la durée de l'état d'urgence sanitaire.
- **Une cellule de suivi économique des entreprises du territoire** rassemble, à l'initiative de la Communauté Pays Basque, la Banque de France, les chambres consulaires (CCI et CM64), l'ADI, la BPI et le Comité Local de Banques. Cette cellule, réunie une première fois le 31 mars, se réunit chaque semaine.
- **Un Appel à projets "Nouveaux modes de commercialisation en circuit court et de proximité des produits locaux"** visera à financer les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs par la mise en place de dispositifs de vente directe (site de vente en ligne, équipement, logistique).
- **L'Appel à initiatives "Production à équipements de soin"** visera à accompagner les entreprises de production du territoire qui ont réorienté leur activité vers la production d'équipements de soin (gel, masques, visières) en les finançant sur les dépenses engagées (ingénierie, développement, acquisition matière).

Pour les acteurs culturels : La Communauté Pays Basque soutient un nombre important d'acteurs culturels, associatifs pour la plupart, qui contribuent au dynamisme culturel local. Elle a mis en place un accompagnement spécifique et des mesures de soutien financier en leur faveur :

- Cellule d'appui : les 11 agents de la Direction des Partenariats Culturels sont mobilisés pour accompagner les acteurs culturels au quotidien, évaluer avec eux leurs besoins et relayer les informations sur les dispositifs existants.
- Maintien de tous les engagements (achats de spectacles, interventions en milieu scolaire et coproductions) : en reprogrammant la saison prochaine certains spectacles annulés, avec une avance de 60% sur le cachet versée dès cette année. Quand la reprogrammation n'est pas possible, la Communauté Pays Basque va régler l'intégralité des commandes, soit 94 000 euros pour les représentations annulées jusqu'à fin avril.
- Maintien des subventions votées, quel que soit le niveau d'activité des associations et l'avancement des projets.
- 511 000 € d'avances de subvention : la Communauté va verser le plus rapidement possible l'ensemble des soldes de subvention 2019. Pour les subventions 2020, un acompte correspondant à 80% du montant attribué en 2019 va être versé aux partenaires réguliers.

<p>Contact presse : Bénédicte Saint-André : 05 59 44 77 68 b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr</p>
